COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni à 20h30 à la Salle Polyvalente de Moncel-lès-Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR. Président

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mmes Rose-Marie FALQUE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bernard MICLO, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Alain THIERY, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Joëlle di SANGRO, Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS: Mmes Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE (pouvoir à Mme Sabine TIHA), MM. Gérard FRANÇOIS, Bruno MINUTIELLO (remplacé par M. Mikaël SOUDANT), François GENAY (pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR), Bernard VAUTRIN (remplacé par M. Michel THOMAS), Mme Edith BAGARD (Pouvoir à Mme Catherine LAURAIN), M. Gérald BARDOT (pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX), Mme Anne-Marie di MARINO, MM. Christian FLAVENOT (pouvoir à Mme Alexandra HUGO), François FRASNIER (pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR), Jonathan HAUVILLER (pouvoir à M. Ludovic CHAUMET), Jacques LAMBLIN, Jean-Luc LEFEUVRE (pouvoir à M. Pierre Jean COURBEY), Mmes Colette MANSUY (pouvoir à Mme Annie GUILLEMOT), Catherine PAILLARD, M. Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX (pouvoir à M. Frédéric BREGEARD), M. Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS (pouvoir à Mme Virginie BURTIN), MM. Joël GERARD (remplacé par Mme Mélanie CHERRIER), Bernard ZABEL (remplacé par M. Alain FORTIER), Gérard RITZ, Philippe ALAVOINE (pouvoir à M. Francis VILLAUME), Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL (remplacé par M. Claude MARCHAL)

ÉTAIENT ABSENTS: MM. Cédric PERRIN, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH,, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER, M. Vincent VAUTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR: M. Gérard COINSMANN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 NOVEMBRE 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-250 : ECONOMIE - Autorisation de signature d'une convention de co-financement du déploiement d'une infrastructure fibre optique sur les zones d'activités et sites économiques de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

L'accès au très haut débit constitue un levier de compétitivité des entreprises et un facteur d'attractivité des territoires. Il facilite le développement de services innovants pour les entreprises et leur permet d'investiguer de nouveaux horizons de développement économique.

Les process internes ou commerciaux des entreprises évoluent rapidement, s'appuyant sur de nouvelles applications numériques en constante progression. Leur exploitation nécessite néanmoins de disposer d'une connexion de qualité, de débits stables et conséquents.

Dans le cadre du plan « France Très Haut débit », les prises de positions des opérateurs privés conduisent à distinguer la Ville de Lunéville ayant fait l'objet d'une manifestation d'intérêt (zone AMI) et les autres communes de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) pour lesquelles aucune intention de déploiement de la fibre optique n'existe de la part de opérateurs privés, y compris pour les zones d'activités. Ces zones dites « hors périmètre AMI » sont concernées par le plan très haut débit (THD) de la Région Grand Est. Dans le cadre de ce plan régional, l'ordre communal de déploiement de la fibre suit l'ordre des débits disponibles, des plus faibles vers les plus élevés.

Les zones d'activité sont souvent situées dans des secteurs bénéficiant d'un haut débit encore correct par le biais du DSL. Dans le planning de déploiement du THD Grand Est, ces territoires seront plutôt raccordés en deuxième phase, de fin 2020 à fin 2023. C'est le cas de la zone d'activité de Chanteheux (début des travaux entre août 2021 et août 2022) et des entreprises situées sur l'axe de la vallée de la Meurthe (début des travaux entre août 2022 et août 2023) ainsi que de quelques entreprises isolées. Or, les besoins des entreprises en très haut débit pour les nouveaux usages numériques sont ressentis dès à présent.

Le Conseil Départemental dispose, par le biais du contrat de partenariat public / privé MEMONET, de la capacité à effectuer rapidement les travaux nécessaires et propose à la CCTLB un cofinancement de 50 % du montant pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique auprès des zones d'activités ou des entreprises stratégiques désignées.

Egalement, le Conseil communautaire, reconnaissant l'intérêt communautaire d'un raccordement anticipé des zones d'activités économiques à la fibre optique, a décidé d'allouer, dans le cadre du budget primitif 2018, une enveloppe de 200 000 € au titre de cette action de développement économique structurante.

Il est proposé d'envisager deux phases de travaux. La première permettant de déployer, avant la fin de l'année 2018, la fibre sur l'axe de la vallée de la Meurthe et d'assurer le raccordement individuel d'entreprises isolées ayant manifesté un besoin urgent de montée en débit.

La seconde phase, qui s'étendra du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 concernera le déploiement de la fibre sur la zone d'activité de Chanteheux.

L'ensemble des coûts et des participations respectives de la CCTLB et du Conseil Départemental sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Zone de travaux	Nbre	Coût total avec	taux de participation	Montant à charge	Montant à charge
	entreprises	pilotage	CCTLB	CCTLB	CD54
Liaison Moncel Azerailles actualisé		712 839 €	20%	142 568 €	570 271 €
Lagrange	1	6118€	50%	3 059 €	3 059 €
PAT	1	36 250 €	50%	18 125 €	18 125 €
PATE	1	13 426 €	50%	6713€	6713€
Circuit	1	65 492 €	50%	32 746 €	32 746 €
CIVIT	1	13 759 €	50%	6 879 €	6 879€
Scierie	1	5 251 €	50%	2 626 €	2 626€
ADAMI POLYEX PRESTINI	3	84 500 €	50%	42 250 €	42 250 €
Zone Chanteheux - estimation avec PM	37	241 500 €	50%	120 750 €	120 750 €
Total	46	1 179 134€	32%	375 715 €	803 419 €

Les travaux se déroulant sur les années 2018 et 2019, la participation de la CCTLB est échelonnée sur les deux exercices budgétaires afférant :

Versement 2018 : 200 000 € Versement 2019 : 175 715 €

Considérant l'effort d'investissement par la CCTLB en direction de la compétitivité des entreprises, une contribution des entreprises bénéficiaires sera appelée dans les conditions suivants :

- ✓ Coût de raccordement individualisé inférieur à 7 000 € : participation de l'entreprise à concurrence de 30 % du montant à charge de la CCTLB.
- ✓ Coût de raccordement individualisé supérieur ou égal à 7 000 € : participation de l'entreprise à concurrence de 50 % du montant à charge de la CCTLB.

L'exploitation et la commercialisation du réseau ainsi créé seront confiés à la société MEMONET.

L'ensemble des dispositions relatives aux engagements réciproques de chacun des parties en ce qui concerne les modalités de cofinancement des travaux d'aménagement et de gestion du futur réseau sont détaillées au sein de la convention ci-jointe.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Reconnait l'intérêt communautaire de ce projet
- Autorise le Président à signer la convention de co-financement du déploiement d'une infrastructure fibre optique sur les zones d'activités et sites économiques de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
- Adopte les conditions de co-financement détaillées ci-dessus

Fait et délibéré à Moncel-lès-Lunéville, le 22 novembre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20181122-2018-250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2018

Pour expédition conforme, Le Président, Laurent de GOUVION SAINT CYR.